

Fiche de procédure

FONCTIONNAIRE CNRACL INTÉGRÉ À L'ÉTAT

En cas d'intégration d'un fonctionnaire CNRACL auprès de la fonction publique d'état, la CNRACL devra établir un état authentique des services, à destination du Service des pensions de l'Etat.

Pour cela, le dernier employeur CNRACL sera sollicité pour mettre à jour et faire contrôler les services de l'agent cotisés à la CNRACL.

MISE À JOUR DU DOSSIER DE COMPTE INDIVIDUEL RETRAITE (CIR) :

- Rechercher le dossier agent sur PEP'S avec son NIR (dans Carrière / Compte individuels Retraite)
- Vérifier les données présentes dans chaque onglet et rubrique, les corriger si nécessaire puis valider les pages.
- [Tutoriel disponible pour mettre à jour le compte CIR.](#)

Rappel :

Pendant la période où l'agent est détaché auprès des services de l'Etat, il continue de cotiser auprès de son régime d'origine. L'employeur d'accueil devra cependant procéder au versement et à la déclaration des cotisations.

□ □ □ □